

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016  
Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 63**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/07/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016  
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 60 678 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- verser les subventions suivantes ;
- 2- signer les conventions et l'avenant à intervenir.

**1) Subventions de fonctionnement :**

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 19 818 € :

- 11 123 € à l'Office du Mouvement Sportif pour son fonctionnement annuel.
- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour son fonctionnement annuel.
- 2 800 € à l'association Groupement Sportif Educatif du Football Quimpérois pour la gestion des journées Sport Nature 2016.

➤ 395 € à l'association Quimper Ergué Armel Football Club pour un complément de la subvention de fonctionnement 2016.

➤ 3 500 € à l'association Quimper Orientation selon convention pour la gestion de l'entretien des postes semi permanent de course d'orientation dans les différents bois.

## **2) Subventions pour manifestation :**

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 11 900 € :

➤ 3 000 € au Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation 34 ème Descente de l'Odet le 12 juin 2016

➤ 2 000 € à l'association les Grimpeurs de l'Odet pour la participation à l'organisation de Coupe de France de difficulté (14-15-16 mai 2016) et au Championnat départemental fin 2016 à la Halle des Sports de Penhars.

➤ 1 500 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la Course Elle et Lui le 1er mai 2016 (500€) ainsi que pour la participation à l'organisation du Championnat du Finistère de cross et de Bretagne de cross adulte en sport adapté le 16 janvier 2016 (1 000€).

➤ 500 € à l'association Quimper Footing Loisir pour la participation à l'organisation des Boucles du Steir le 28 février 2016.

➤ 1 000 € à l'association Quimper Orientation pour la participation à l'organisation pour la participation à l'organisation à la semaine fédérale de course d'orientation le 10 août 2016 au centre-ville de Quimper.

➤ 500 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du Championnat du Finistère individuel, les 19 et 20 mars 2016.

➤ 2 000 € à l'association Triathlon Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation du Duathlon le 20 mars 2016.

➤ 500 € à l'association Tournoi Interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football en salle le 4 juin 2016.

➤ 300 € à l'association UJAP Basket pour la participation à l'organisation du tournoi inter-écoles de basket le 25 mai 2016 sur la Place Saint Corentin.

➤ 300 € à l'association UJAP Quimper Tennis de Table pour la participation à l'organisation du tournoi régional le 12 juin 2016 à la Halle des Sport de Penhars

- 300 € à l'association Vélo Sport quimpérois pour la participation à l'organisation des courses cyclistes de Menfouest le 26 juin 2016.

### **3) Subventions d'équipement :**

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 3 960 € :

- 960 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'achat et la confection de bâches de séparation au nom de la Ville de Quimper.
- 3 000 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie pour le renouvellement du matériel mis à disposition de plusieurs associations (selon convention).

### **4) Subventions d'aide à l'encadrement :**

**Compte 414-6574-711**

Après instruction et analyse des dossiers 2014/2015 présentés par les associations pour l'aide à l'encadrement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à accorder les subventions suivantes pour une enveloppe de 25 000 € :

- 523 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille,
- 1 491 € à l'association Dojo Sanshiro,
- 950 € à l'association Escrime Quimper Cornouaille,
- 1 774 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet,
- 2 120 € à l'association Judo Club Quimpérois,
- 4 053 € à l'association La Quimpéroise,
- 1 543 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table,
- 2 882 € à l'association Quimper Athlétisme,
- 1 144 € à l'association Quimper GR en Finistère,
- 896 € à l'association Quimper Volley 29,
- 875 € à l'association Rugby Club Quimpérois,
- 2 146 € à l'association Tennis Compétition Quimper,

- 2 120 € à l'association UJAP Basket,
- 984 € à l'association UJAP Badminton,
- 1 499 € à l'association Union Quimper Natation.